

Le président de la République a-t-il vraiment tous les pouvoirs ?

En France, le président de la République est élu pour 5 ans. Comme il est le chef de l'Etat, on pense qu'il a de nombreux pouvoirs, par exemple qu'il dirige la politique du pays en proposant des lois. Or, ce n'est pas ce qui est écrit dans la Constitution.

Dans celle-ci, le président de la République n'est pas un chef, mais plutôt un arbitre. Ainsi, il signe les actes de promulgation des lois pour attester qu'elles ont été adoptées par les députés et les sénateurs et il peut saisir le Conseil constitutionnel en cas de doute sur le respect de la Constitution. Ces actes sont également contresignés par le gouvernement, c'est-à-dire le Premier ministre et les ministres concernés, pour montrer qu'ils sont voulus par lui et qu'il en assume le contenu. C'est donc bien le gouvernement qui dirige la politique du pays.

Si le gouvernement a ce pouvoir, c'est parce qu'il est responsable devant l'Assemblée nationale : à tout moment, elle peut le renvoyer si elle n'est pas satisfaite de lui. C'est notamment le cas quand le gouvernement n'est pas de la même couleur politique que la majorité des députés. Ainsi, le Président est obligé de nommer un gouvernement qui est accepté par la majorité des députés.

Quand l'Assemblée nationale, et donc le gouvernement, sont du même bord politique que le président, celui-ci prend des libertés avec la Constitution. Par exemple, il prend l'initiative de proposer des lois ou de choisir les ministres alors que c'est le rôle du Premier ministre. On parle de pratique présidentielle.

En revanche, en cas de cohabitation, c'est-à-dire quand l'Assemblée nationale et le gouvernement ne sont pas du même bord politique que le président, on applique bien plus strictement la Constitution : c'est le gouvernement qui dirige la politique nationale. Le président est alors cantonné à un rôle de modérateur.

Quand l'Assemblée nationale est hostile au président, ce dernier peut prononcer sa dissolution, afin de provoquer des élections législatives et ainsi faire en sorte qu'elle lui soit davantage favorable. Cependant, c'est un pari risqué, car rien ne dit que les citoyens vont élire des députés de sa couleur politique.

Enfin, le président dispose de pouvoirs exceptionnels en cas de crise majeure, ce qui signifie qu'il peut prendre toutes les mesures exigées par les circonstances. Par ailleurs, en tant que chef des armées, il est le seul détenteur du feu nucléaire.

En mai 2017, les Français vont élire leur nouveau président, puis en juin les députés qui siégeront à l'Assemblée nationale. Les élections législatives sont importantes, car elles permettent ou non au président de mener la politique pour laquelle il a été élu.